



**PENVÉNAN, le 03 décembre 2019,**

**Le Maire,**

**Aux Conseillers Municipaux**

## INVITATION

**OBJET :** CONSEIL MUNICIPAL

**DATE :** LUNDI 09 DÉCEMBRE 2019

**HEURE :** 19H30

**LIEU :** MAIRIE

**ORDRE DU JOUR :**

**1. INTERCOMMUNALITÉ :**

- Approbation de la dissolution du SIVAP du Trégor ;
- Transfert de la compétence eau potable : Appui pour la délégation de compétence au Syndicat d'eau du Trégor ;
- Renouvellement de la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Commune et Lannion Trégor Communauté (LTC) : Prestations de services du bureau d'études de LTC, pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiments, de voirie, réseaux et aménagement urbain.

**2. DÉNOMINATION DU COMPLEXE SPORTIF**

**3. AFFAIRES FINANCIÈRES :**

- Transfert du service restauration scolaire :
  - Conventionnement entre Commune et CCAS pour facturation et personnel
  - Conventionnement entre Commune et CCAS pour prestation de service repas
  - Homogénéisation des tarifs des accueils périscolaires en fonction de la grille des quotients familiaux.
- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 sur l'ensemble des budgets de la commune ;
- Décisions modificatives : Budget Commune et Budget Centre nautique ;
- Demande de subvention exceptionnelle de l'école privée du Sacré Cœur de Penvénan ;
- Modification des critères d'attribution de l'aide financière en faveur de l'accession sociale à la propriété ;
- Tarifs campings 2020.

**4. PERSONNEL COMMUNAL :** Actualisation du tableau des effectifs

**5. AFFAIRES FONCIÈRES :** Convention en vue de l'intégration de la voirie du lotissement « Poul Yaouank » dans le domaine public communal : Approbation et autorisation de signature de la convention.

**6. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**7. QUESTIONS DIVERSES**

**Le Maire,  
Michel DENIAU**

